

■ Ensemble, on est plus fort ! ■

Le mois de l'économie sociale avec les radios associatives

Partout en France et dans les régions d'outre-mer, l'économie sociale et solidaire se mobilise en novembre pour faire connaître ses valeurs, ses projets et ses entreprises : associations, mutuelles, fondations et coopératives. C'est le « mois de l'économie sociale et solidaire ». Les radios associatives, médias présents sur tous les territoires, sont appelées à diffuser très largement les messages de promotion de cette initiative

Le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire en France est une initiative des Chambres Régionales de l'Economie Sociale pour faire découvrir à tous les citoyens, pendant un mois, et au travers d'initiatives les plus diverses possibles, une autre façon de concevoir l'économie.

Il existe en effet des entreprises responsables qui se distinguent par leur mode d'organisation et leur finalité. Elles ont établi depuis plus d'un siècle des règles originales : elles rassemblent des personnes motivées par la mise en œuvre d'un projet ; elles concilient objectifs d'intérêt collectif et activités économiques ; elles intègrent dans leur organisation et dans leur fonctionnement démocratie, innovation et développement durable.

Une économie innovante, au service des usagers et des territoires

L'économie sociale, c'est plus de 200.000 établissements employeurs, soit 9% des entreprises et plus de 2 millions de salariés, près de 10% du total de l'emploi salarié en France. Elles ont aujourd'hui leurs unions interprofessionnelles (1) qui toquent à la porte de la représentativité au même titre que le MEDEF et ont réalisés 19 % des voix patronales aux dernières élections prud'homales (2). Ces entreprises sont les coopératives, les mutuelles, les associations, les structures d'insertion économique et les fondations. Elles sont présentes dans tous les secteurs d'activités, de la banque à la culture, en passant par l'assurance, la santé, l'industrie, le commerce équitable... **Dans l'audiovisuel, ce sont les six cents radios associatives**, un secteur consacré par la Loi de 1986, détenant plus de 1100 fréquences analogiques sur les 3800 allouées au secteur privé, et déjà plus de 20 % de la ressource allouée à la radio numérique terrestre sur Paris, Marseille et Nice.

Le syndicat des radios associatives soutient le Mois de l'économie sociale

Depuis toujours, les radios associatives sont présentes auprès des acteurs de l'économie sociale sur leur territoire. Elles sont le relais naturel des initiatives associatives et mutualistes. Il était de la responsabilité de leur syndicat professionnel, le SNRL de coordonner les efforts des radios, de les inciter à collaborer avec les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire, et de leur fournir les outils adéquats afin d'assurer le succès des initiatives des Chambres (3)


***Le syndicat invite les radios à diffuser
les deux spots de soutien ci-joints,
jusqu'au 20 novembre, ou jusqu'à la date de la
dernière manifestation du « mois » dans leur
région (4)***

Tout savoir sur le mois de l'Economie Sociale et Solidaire, et télécharger le kit communication pour les journalistes : http://www.lemois.ess.org/accueil/je_veux_que_ca_dure/je_mengage

- (1) L'USGERES, (Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs de l'Economie Sociale), à laquelle le SNRL participe à la gouvernance ; l'UNIFED dans le secteur de la santé ; et le GEMA dans celui de l'assurance. Pour plus d'information : www.snrl.org, rubrique « Le Syndicat »
- (2) Le SNRL a obtenu 9 élus, aujourd'hui juges du travail. Pour les connaître : www.snrl.org , rubrique « Prud'hommes »
- (3) Tout savoir sur l'engagement des délégués régionaux du syndicat au sein de l'USGERES et des CRESS sur www.snrl.org
- (4) Ces messages sont élaborés en partenariat avec le Conseil national des Chambres régionales de l'Economie Sociale (CNCRES). Dans le cas où des radios souhaiteraient des repiquages régionaux cela est possible sur la base suivante : Repiquage en extro de 10 secondes maxi pour des lieux, des dates et/ou des thématiques - coût 90 € TTC - délai de fabrication 72 heures - livraison du PAD par voie électronique.

Saint-Denis, le 23 octobre 2009

**Siège social : Tour Paris-Pleyel - 153, Bd Anatole France - 93200 Saint-Denis, France (métro "Carrefour Pleyel" ligne 13)
www.snrl.org - Présidence : 04.91.55.56.85 et snrl@online.fr - Relations Adhérents et FSER : 04.93.36.90.89 et snrl@wanadoo.fr**

SYNDICAT DÉCLARÉ SELON LA LOI DU 21 MARS 1884, N° D'EXISTENCE 93 B 04-184 DU 22 MARS 2004 MEMBRE DE L'ALLIANCE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE DE L'UNESCO 

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales de catégorie A régies selon la Loi de 1986. Elle rassemble, au titre des dispositions du Livre IV du Code du Travail, les radios associatives réunies par une charte de référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à la laïcité et à la Charte des journalistes, indépendantes des pouvoirs économiques, confessionnels et politiques. Le Syndicat National des Radios Libres est membre de l'USGERES, l'Union des Syndicats et Groupements des Employeurs de l'Economie Sociale, union interprofessionnelle représentative des associations, fondations, mutuelles et coopératives.